

# M08- Installation solaire thermique

## Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

### 1. Nouvelle demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Vue d'ensemble des demandes  Afficher uniquement les demandes ouvertes **NOUV. DEMANDE +**

ID	Statut	Date	Bâtiment	Propriétaire	Mesure	Canton	Action
Aucune donnée disponible dans le tableau							

PRÉCÉDENT SUIVANT

### 2. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques de la mesure Résumé Soumettre

**Enveloppe du bâtiment**

Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

**Installations techniques**

Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier

Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW

Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW

Pompe à chaleur air/eau

Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau

Raccordement à un réseau de chauffage

Installation solaire thermique

**Travaux de rénovation globale**

Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

**Nouvelle construction**

Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P

Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

**Réseaux de chaleur**

Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

**M-08: Capteurs solaires thermiques**

**Conditions d'entrée en matière**

- Il s'agit d'une nouvelle installation, de l'extension ou du remplacement d'une installation existante destinée à la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement au chauffage pour des bâtiments existants avant le 31 décembre 2015 (et non d'une installation sur ou pour une nouvelle construction).
- Les capteurs à air, les séchoirs à foins et les installations de chauffage de piscines, et les installations nécessaires pour satisfaire les exigences légales minimales ne donnent pas droit à une contribution.
- Pour les bâtiments d'habitation, l'installation solaire thermique destinée uniquement à la production d'eau chaude sanitaire est subventionnée jusqu'à une puissance maximum de 25W/m<sup>2</sup> SRE. En cas de dimensionnement manifestement inadapté, l'aide financière est calculée sur la base d'un dimensionnement correct.

Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021

ANNULER SUIVANT >

### 3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   Vos demandes

Nouv. demande

Mesure   **Propriétaires et contacts**   Bâtiment   Données spécifiques de la mesures   Annexes   Résumé   Soumettre

\* Propriétaire ⓘ  Je suis le propriétaire

\* Personne de contact  Identique à celle du propriétaire

\* Contact technique  Identique à celle du propriétaire

---

#### Nouvelle adresse

\* Type

Propriétaire  \* Rue  Nr

Contact de l'entreprise    Propriété par étage

Compléments d'adresse

\* Titre  \* NPA  \* Localité

\* Pays

Suisse

\* Prénom  \* Nom

\* Téléphone 1  Téléphone 2

\* E-Mail

## 4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   **Bâtiments**   Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   **Bâtiment**   Données spécifiques de la mesures   Annexes   Résumé   Soumettre

\* Bâtiment

## 5. Données spécifique aux mesures

Vue d'ensemble

Mon profil

Carnet d'adresses

Bâtiments

Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure

✓ Propriétaires et contacts

✓ Bâtiment

**Données spécifiques de la mesure**

Annexes

Résumé

Soumettre

### Conditions d'entrée en matière

- Il s'agit d'une nouvelle installation, de l'extension ou du remplacement d'une installation existante destinée à la production d'eau chaude sanitaire et éventuellement au chauffage pour des bâtiments existants avant le 31 décembre 2015 (et non d'une installation sur ou pour une nouvelle construction).
- Les capteurs à air, les séchoirs à foins et les installations de chauffage de piscines, et les installations nécessaires pour satisfaire les exigences légales minimales ne donnent pas droit à une contribution.
- Pour les bâtiments d'habitation, l'installation solaire thermique destinée uniquement à la production d'eau chaude sanitaire est subventionnée jusqu'à une puissance maximum de 25W/m<sup>2</sup> SRE. En cas de dimensionnement manifestement inadapté, l'aide financière est calculée sur la base d'un dimensionnement correct.

### Conditions techniques

- L'installation solaire thermique respecte les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011.
- Conditions relatives aux bâtiments :
  - Label Minergie ou
  - CECB de classe C pour l'enveloppe du bâtiment ou
  - CECB de classe E pour l'enveloppe du bâtiment pour l'immeuble d'habitations collectives construit avant le 1er janvier 2000
- Si l'installation solaire est posée sur le toit, il suffit que :
  - U-toiture  $\leq 0.25\text{W/m}^2\text{K}$  ou
  - Si autorisation de construire délivrée après le 1er janvier 1990 : production de l'eau chaude sanitaire assurée par un chauffage à bois ou par un réseau de chauffage à distance alimenté à au moins 75% par une énergie renouvelable ou des rejets thermiques.
- Les situations particulières sont appréciées de cas en cas (hôtels, grands consommateurs d'eau chaude sanitaire, etc.)
- La puissance thermique nominale des capteurs doit s'élever au minimum à 2 kW (dans le cas d'une extension de l'installation, la puissance thermique nominale supplémentaire des capteurs doit s'élever à 2 kW).
- Les capteurs sont répertoriés sur [www.kollektorliste.ch](http://www.kollektorliste.ch).
- La garantie de performance validée (GPV) de Swissolar/SuisseEnergie ([www.qm-solar.ch](http://www.qm-solar.ch)), signée par un expert d'une entreprise spécialisée, doit être fournie.
- Installation surface des collecteurs environ plus de 30m<sup>2</sup>
  - Les installations dont la puissance nominale dépasse 15 kW doivent être soumises à un calcul d'énergie utile avec le logiciel Polysun ou par une méthode équivalente.
  - Un suivi actif de l'installation selon les prescriptions de Swissolar doit avoir lieu pour les installations dont la puissance thermique nominale des capteurs est supérieure à 20 kW.

### Extrait des conditions générales

- Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
- Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.

Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

### Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Photos de l'emplacement de la nouvelle installation solaire
- Justificatif de l'année de construction du bâtiment (photos, permis de construire, etc.)
- Devis général installation solaire, y.c. travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, etc.)
- Demande autorisation / annonce de l'installation solaire
- Schémas de principe de l'installation
- Garantie de performance validée de Swissolar/Energie Suisse <https://www.energieschweiz.ch/search/?searchInput=garantie+de+performance>
- Certificat Solarkeymark
- Calcul de la valeur U de la toiture ou certificat Label Minergie ou CECB
- Installations solaires des 15 kW :
  - Calcul Polysun ou méthode équivalente pour les installations dont la puissance thermique est supérieure à 15 kW
  - Descriptif du suivi actif de l'installation (pour les installations dont la puissance thermique est supérieure à 20 kW)
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

## Mesure

\* Type d'installation ▼

\* Type de capteurs ▼

\* Fabricant / Produit

\* Type(s)

\* Est-ce que le capteur est bien répertorié sur [www.kollektorliste.ch](http://www.kollektorliste.ch)?

Oui  Non

\* Quel est le type de test réalisé selon [www.kollektorliste.ch](http://www.kollektorliste.ch)? ▼

\* La Garantie de performance validée (GPV) Swissolar/SuisseEnergie est-elle bien fournie?

Oui  Non

\* Puissance thermique nominale de l'installation kw



\* Existe-t-il un suivi actif de l'installation selon les recommandations de Swissolar?

Oui  Non

\* Utilisation de la chaleur ▼

## Général / Projet

\* Début prévu des travaux

\* Fin prévue des travaux

\* La mesure est-elle liée à un projet d'agrandissement, de nouvelle construction ou de surélévation?

Oui  Non

\* Coûts d'investissement en CHF CHF



\* Système de production de chaleur avant les travaux ▼

\* Système de production de chaleur après les travaux ▼

\* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui  Non

\* Surface de référence énergétique en m2 avant la rénovation  m²

\* Surface de référence énergétique en m2 après la rénovation  m²

\* S'agit-il du remplacement d'une installation solaire existante ? (Oui/Non)

\* Autorisation de construire après 1990 ? (Oui/Non)

\* Coefficient de transmission thermique du toit plus petit que 0.25 W/m2 K, si installation posée sur toiture? (Oui/Non)

\* CECB ou certificat Minergie fourni si installation solaire hors toiture? (Oui/Non)

\* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du programme bâtiments. Les données publiées sont uniquement le type d'installation et l'emplacement.

Remarques


## 6. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   ✓ Bâtiment   ✓ Données spécifiques de la mesure   **Annexes**   Résumé   Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers

SELECTIONNER DES FICHIERS 

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

**Documents à fournir**

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Photos de l'emplacement de la nouvelle installation solaire
- Justificatif de l'année de construction du bâtiment (photos, permis de construire, etc.)
- Devis général installation solaire, y.c. travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, etc.)
- Demande autorisation / annonce de l'installation solaire
- Schémas de principe de l'installation
- Garantie de performance validée de Swissolar/Energie Suisse  
<https://www.energieschweiz.ch/search/?searchInput=garantie+de+performance>
- Certificat Solarkeymark
- Calcul de la valeur U de la toiture ou certificat Label Minergie ou CECB
- Installations solaires des 15 kW :
  - Calcul Polysun ou méthode équivalente pour les installations dont la puissance thermique est supérieure à 15 kW
  - Descriptif du suivi actif de l'installation (pour les installations dont la puissance thermique est supérieure à 20 kW)
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

**Indications**

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER

< RETOUR   SUIVANT >

## 7. Résumé de la demande

Vue d'ensemble    Mon profil    Carnet d'adresses    Bâtiments    **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure    ✓ Propriétaires et contacts    ✓ Bâtiment    ✓ Données spécifiques de la mesures    ✓ Annexes    **Résumé**    Soumettre

## 8. Soumettre

**Soumettre la demande**

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.



## Visualisation de la plateforme pour la demande d'achèvement

Une fois les travaux terminés, vous devez vous connecter à la plateforme de demande afin d'enregistrer la fin des travaux. La procédure est similaire à celle de la demande de subvention. La demande de versement des subventions dûment remplie doit être signée et envoyée au centre de traitement. Les documents listés ci-dessous doivent être téléchargés de manière groupée sur la plateforme de traitement.

Liste des annexes à fournir sur la plateforme :

- Unterschriebenes Abschlussformular
- Detaillierte Abschlussrechnung der Solaranlage, inkl. dazugehörige Arbeiten (Demontage, Elektriker, Maurer, usw.)
- Ordnungsgemäss erstelltes und unterzeichnetes Inbetriebnahmeprotokoll der Solaranlage mit Angaben zu den Regeleinstellungen
- Fotos Solarkollektoren, Verrohrung, Speicher/Wassererwärmer
- Fotos aktive Anlageüberwachung (für Anlageleistungen ab 20 kW)
- Bankdaten:
  - **Einfamilienhaus:** Bankangaben des Gesuchstellers: Einzahlungsschein, Kopie der Bankkarte oder des Kontoauszugs sind obligatorisch beizulegen
  - **Ausser Einfamilienhaus (Norm SIA 380/1 Kat. II):** Bankangaben des Eigentümers bzw. der Eigentümergemeinschaft: Einzahlungsschein, Kopie der Bankkarte oder des Kontoauszugs sind obligatorisch beizulegen